

VILLA « Vista Paradise »

Adresse : Calle Benimuslem 60 – Urbanisation Benimeit à 03724 Moraira.

REGLEMENT INTERIEUR DE LOCATION

Entre le loueur dont références repris dans le contrat de location temporaire, ci-après dénommé le « loueur »

Et

Les vacanciers dont références repris dans le contrat de location temporaire, ci-après dénommés les « vacanciers » ou « locataires ».

1. Conditions générales

Tous les vacanciers doivent se conformer au Règlement intérieur ainsi qu'à toutes instructions fournies par le loueur ou son représentant durant leur séjour.

2. Identification du locataire-responsable.

A la signature de la convention de location, le locataire responsable et signataire de la convention de location transmet une copie de sa carte d'identité ou de son passeport.

3. Règles de base

Respectez la villa de vacances comme si c'était votre propre habitation. Remettez cette maison de vacances dans le même état qu'à l'entrée.

Tenez compte des consignes et remarques transmises par le loueur ou son représentant concernant l'utilisation de l'équipement, du mobilier, ...

Respectez les règles de savoir-vivre avec le voisinage. Evitez de faire du bruit à l'extérieur de manière intempestive.

Suivez les règlements (communaux, provinciaux, de la communauté valenciennoise), notamment en termes de gestion de déchets, de couvre-feux, ...

Le non-respect de l'une ou de plusieurs des conditions du règlement intérieur entraînera la résiliation immédiate de la location aux torts du locataire, le produit de la location restant définitivement acquis au propriétaire.

4. L'état des lieux : au départ et à l'arrivée.

Oui, c'est vrai l'état des lieux est une étape qui semble fastidieuse. C'est pourtant un passage indispensable pour un séjour serein. Cet état des lieux (en ce compris le relevé des compteurs), réalisé à l'arrivée et à la sortie, constitue la seule référence en cas de litige.

Ce document « Etat des lieux » doit être signé pour accord en double exemplaire, par le loueur et les vacanciers.

La majorité des séjours se déroule sans encombre mais il suffit d'une fois. Il ne faudrait pas que les beaux souvenirs des vacances soient gâchés par l'amertume d'un malentendu...

5. Responsabilités

La personne réservant la location à une période déterminée est le locataire dit « responsable ». Cette personne doit être âgée de 21 ans minimum et ne pas être sous tutelle.

Cette personne « responsable » est garante des attitudes de tous les vacanciers présents dans la villa. Egalement cette personne « responsable » sensibilisera au respect de la villa et des consignes de sécurité.

En cas de dégâts causés par un des vacanciers, la personne « responsable » est civilement responsable et la remise en état sera imputée aux frais de la personne « responsable ».

Pour des raisons de sécurité incendie, le nombre de vacanciers ne peut en aucun cas dépasser la capacité maximale de l'hébergement à savoir 10 personnes. Sauf si la chambre appropriée est occupée par un enfant de moins de 2 ans, alors ce nombre d'hébergement peut passer à 11 personnes.

En cas de non-respect, le loueur peut également mettre un terme au séjour des vacanciers sans préavis ni remboursement.

6. Sous-location et usage des locaux

La sous-location est interdite, même à titre gratuit, sous peine de résiliation immédiate du contrat et, sous réserve de poursuites judiciaires. Les locaux loués sont à usage de vacances, excluant toute activité professionnelle, commerciale ou artisanale de quelque nature que ce soit.

7. En cas d'accident ou de souci

Contactez le plus rapidement possible le loueur ou son représentant pour établir le constat ou définir ensemble les démarches à entreprendre.

Alain Doyen : 0032 475 77 37 99

Christiane Doyen : 0032 486 38 94 65

8. Sécurité des enfants

Les enfants ne connaissent pas cette nouvelle maison ni ses dangers potentiels. Une bonne pratique est de faire le tour avec eux en rappelant les règles de base :

- Ne pas courir aux abords de la piscine,
- Ne pas jouer avec les portes
- Ne pas manger dans les divans
-

Les enfants en bas âge ou dépendants restent sous la responsabilité d'un adulte et ne peuvent être laissés à aucun moment sans surveillance.

9. La cigarette et le feu

Il est strictement interdit de fumer à l'intérieur de la villa. Fumer à l'extérieur est permis mais les mégots devront être collectés dans les cendriers mis à disposition.

Pour des raisons de sécurité bien évidentes, il est strictement interdit d'allumer un feu en quelque endroit que ce soit sur la propriété et aux alentours et ce, en toutes saisons. Une dérogation est faite uniquement pour le barbecue attendant à la villa.

Le locataire s'engage à prendre toutes les précautions dans l'utilisation du barbecue extérieur. Le charbon de bois et les allume-feux adéquats y sont les seuls combustibles autorisés.

Egalement par sécurité, un extincteur est situé à l'entrée de la villa – niveau 0.

10. La literie – Le linge domestique

Pour des raisons d'hygiène évidente, il est interdit de dormir dans les lits sans les avoir protégés.

Les matelas, les couettes et les oreillers attribués à chaque chambre ne quitteront pas leur lit.

La literie pour le berceau n'est pas prévue dans la location.

Mise à disposition des vacanciers, par semaine :

Par chambre : une housse de matelas – une couette + sa housse – 2 oreillers avec leur taie.

Par locataire-vacancier : un jeu de 3 serviettes à savoir 1 serviette de plage + 2 serviettes (grande et moyenne) pour la salle de bain. Chaque salle de bain dispose de tapis de bain.

Le jour d'arrivée des vacanciers, les lits sont faits pour les 5 chambres ainsi que le linge domestique rangé respectivement soit dans les salles de bain, soit dans les chambres.

11. Cuisine et produits d'entretien

Mis à disposition des vacanciers, par semaine :

- 1 jeu de 4 essuies de cuisine
- 2 torchons de vaisselle
- 1 éponge à casserole
- 14 petites tablettes pour lave-vaisselle, sur base de 2 vaisselles par jour

A chaque entretien de la villa, le lave-vaisselle est rechargé en sel et en produit de rinçage.

Pour vous faciliter la vie, un kit de produits d'entretien vous est offert pour votre séjour.

Ce kit se compose :

- 12 rouleaux de papier de toilette
- 6 produits de nettoyage WC (1 par toilette)
- 2 essuie-tout (en cuisine)
- 5 pods pour lessives

Pour une question d'hygiène, la cuisine ne stocke aucun condiment ni de produits de 1^{ère} nécessité.

12.L'économie de l'énergie.

La fourniture de l'eau, de l'électricité, de la climatisation et du chauffage est incluse dans le prix de la nuitée dans le cadre d'une consommation en bon père de famille.

En ce qui concerne l'électricité et l'eau – énergies rares et chères en Espagne -, une moyenne de consommation a été établie en tenant compte du nombre d'occupant. Tout dépassement excessif à cette moyenne sera facturé en supplément et déduit de la garantie.

Au niveau de l'économie d'énergie, les conseils de bon père de famille à savoir tous ses petits gestes du quotidien que vous connaissez restent d'application, aussi en vacances - comme :

- L'attitude proactive dans l'utilisation de la climatisation ou du chauffage.
- La fermeture des fenêtres ou des portes coulissantes quand la climatisation - le chauffage fonctionne.
- La fermeture ou l'abaissement de la climatisation – du chauffage en cas d'absence.
- La fermeture de l'éclairage en quittant une pièce.

13. Clés - alarme et wifi

Deux jeux de clés sont remis à l'arrivée du locataire.

Composition du jeu de clés :

- Commande à distance du portail de la rampe.
- Clé de la porte piétonne du portail de la rampe
- Clé unique pour les portes d'entrée : niveau -1 (soltano) et niveau 0.

Deux alarmes - intérieure et extérieure – sont installées séparément dans la villa. Le tableau de commande de ces alarmes se situe au niveau 0 près de la porte d'entrée.

En cas de perte, un débours de 50 € sera réclamé par clé perdue et de 100 € par télécommande perdue.

Le code d'activation de l'alarme sera communiqué à l'arrivée des vacanciers.

WIFI Guest – code : Moraira3

14. Trousse de secours

Une trousse de premiers secours est rangée à l'entrée de la villa – niveau 0.

15. Voitures, tentes, mobil-home, etc.

Les véhicules peuvent être garés aux endroits prévus à cet effet soit devant le portail – au trottoir parking ou dans la rampe conduisant à l'entrée de la villa au niveau -1

L'installation d'une tente ou le parage de mobil-home et/ou de caravane ou tout autre forme de logement temporaire n'est pas admis sur la propriété de la villa de vacances.

16. La piscine

L'usage de la piscine est sous l'entière responsabilité des vacanciers.

Les enfants doivent être continuellement sous la surveillance d'un adulte lorsqu'ils sont dans la piscine. Tout utilisateur de la piscine doit être couvert par une assurance responsabilité défense et recours et reconnaît dégager de toute responsabilité les propriétaires ou le loueur en matière de sécurité liée à la surveillance de toutes les personnes participant au séjour.

La piscine étant privée, son usage est réservé uniquement aux locataires logeant dans la villa.

Le toboggan est muni d'une arrivée d'eau permettant une meilleure glisse. Utilisez un filet d'eau avec parcimonie, uniquement lors de l'utilisation du toboggan.

Les bébés seront obligatoirement équipés de couches spéciales.

Il est interdit de :

- D'utiliser du savon ou tout autre produit similaire dans la piscine.
- De crier et d'organiser des jeux violents aux abords et dans la piscine.
- D'uriner dans l'eau.
- De jeter des objets, des cailloux ou tout autre chose dans l'eau. (Tout matériel endommagé ou détruit sera facturé au responsable).
- De courir autour du bassin (risque de glissades et/ou de blessures).
- Il est strictement interdit d'accéder au local technique et de toucher aux installations électriques.
- De consommer de la nourriture ou de fumer dans la piscine.

17. Jeux

Des jeux et des livres sont mis à la disposition des vacanciers.

Egalement pour profiter de la piste de pétanque, un set de 4 jeux de boules de pétanque se situe dans l'armoire du barbecue.

18. Animaux

Pour des raisons d'hygiène et de sécurité, la villa n'est pas accessible aux animaux.

19. Timing du séjour

L'arrivée des vacanciers est prévue le jour convenu dans le contrat de location entre 16 et 20 heures.

L'état des lieux est établi de commun accord entre le loueur ou son représentant et le vacancier responsable.

A la fin du séjour, les vacanciers sont tenus de restituer le logement dans un parfait état d'ordre et de propreté avant 10 heures conformément au contrat de location.

Même si le service de nettoyage est obligatoire, les vacanciers doivent, avant leur départ,

- Nettoyer et ranger la vaisselle
- Nettoyer les appareils électroménagers (y inclus le barbecue).
- Remettre les meubles ayant été déplacés à l'emplacement qui était le leur à l'arrivée des vacanciers
- Laisser les toilettes dans un état propre
- Vider les poubelles. Avoir déposé celles-ci dans les containers de la ville.
- Défaire les lits et plier les draps.
- Déposer le linge domestique (serviettes, essuies de cuisine, ...) dans un sac à linge ou dans la baignoire.

Si le loueur doit engager des frais supplémentaires pour remettre la villa en état, ceux-ci seront facturés ou déduits de la caution.

Pour accord sur le règlement intérieur de location, à Moraira, le [date](#)

(Paraphes de toutes les pages et signature des parties avec mention « lu et approuvé »)

Le loueur ou son représentant

Le locataire-responsable

Souhaitez-vous nous aider à améliorer ce règlement intérieur de location :

Suggestions du locataire dans le cadre de son expérience lors de son séjour dans la villa.

Merci.